

République du Niger
Région de Dosso
Département de Gaya
Commune Rurale YELOU

Procès-verbal de la première session ordinaire du Conseil Municipal tenue les 26, 27, 28 et 29 Mai 2022.

L'an deux mil Vingt-deux et les 26,27, 28 et 29 Mai, s'est tenue en séance publique, la première session ordinaire du conseil municipal de la commune rurale de Yélou au titre de l'année 2022. Sous la Présidence de Mme SANI FOURE GARBA, Mairesse de la Dite Communal, cette session est convoquée à l'effet de statuer sur les points d'ordre du jour suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la session précédente ;
2. présentation des rapports des sous commissions
3. Examen et adoption du compte administratif 2021 de l'ordonnateur et du compte de gestion 2021 du receveur.
4. Bilan à mi-parcours de l'exécution du Budget 2022 au titre du premier trimestre
5. Divers : situation de l'incendie de Belawa)

Le rapportage de la séance est assuré par Monsieur Hamza Hassane Bako, Secrétaire Général de la Commune.

Celui-ci a tout d'abord procédé à la vérification du quorum par appel nominatif des membres du conseil municipal. Ainsi, cette vérification a fait ressortir les résultats suivants :

Sur les 18 conseillers élus l'on relève

- la présence des (15) conseillers élus dont les noms suivent :

NOM et PRENOMS	FONCTIONS
Mme SANI FOURE GARBA	MAIRESSE
MAMANE GASSAROU	1 ^{er} ADJOINT AU MAIRE
RAHAMOU FALKE	2 ^{ième} ADJOINT AU MAIRE
MOUSSA ADAMOU	CONSEILLER ELU
OUMAROU MAMANE	CONSEILLER ELU
MOUNTARI SOULEYMANE	CONSEILLER ELU
MOUMOUNI HASSANE	CONSEILLER ELU
TANIMOUNE DJIBO	CONSEILLER ELU
FATCHIMA IBRAH	CONSEILLERE ELU
ASSAMAOU MAMANE	CONSEILLERE ELU
BALA BATOURE	CONSEILLER ELU
TANIMOUNE MAMANE KAKA	CONSEILLER ELU
MOUSSA ISSUFOU	CONSEILLER ELU
HANAHI ZAKARI	CONSEILLER ELU
GARBA DJIMRAO	CONSEILLER ELU

L'absence de Trois (3) conseillers élus ; à savoir

DARADJA SAIDOU CONSEILLERE ELU
MAMANE ADAMOU CONSEILLER ELU
DJIBRILLA HAMANI GADO

En outre, l'on note la présence de aucun des trois (3) membres de Droit n'est présents

A cette session, l'on note également la présence de

- Représentant du Chef de Canton de Yélou, Membres de Droit du Conseil
- Responsables des services Municipaux (RM, SM, Agent d'état-Civil)
- les responsables des services Techniques déconcentrés de l'Etat installés dans la commune (Environnement, agriculture, L'inspecteur communal de l'Education,
- l'adjudant GUERO ILLO, responsable du peloton de la Garde nationale)
- certains chefs de villages et un public venu nombreux.

Après les salutations d'usage, intervient l'allocution d'ouverture de la Mairesse qui, après avoir remercié les participants d'avoir répondu massivement à la convocation de la présente rencontre et cela, malgré les préoccupations du moment, a estimé que la présente session se passe dans un contexte marqué par une baisse continue du pouvoir d'achat des populations et des difficultés de mobilisation de ressources internes qui a véritablement diminué les marges de manœuvre de l'exécutif dans le cadre de sa mission de l'offre de services publics de proximité et de mise en œuvre des actions de développement local. Tout en rappelant les points d'ordre du jour de la session, elle a émis les vœux de voir la quiétude, la concorde, la fraternité et la stabilité, régner tout au long des travaux de cette session.

Sur ce, elle déclare ouverte la première session ordinaire du Conseil Municipal au titre de l'année 2022.

En abordant le premier point d'ordre du jour, la mairesse a donné lecture du Procès-verbal de la session précédente qui, par la suite, a été adopté par l'ensemble des conseillers présents.

Le deuxième point inscrit à l'ordre du jour a trait à une série de compte rendu

- La commission finance, a tout d'abord informé l'assistance que la commune a fini par obtenir un site pour l'installation du Marché de Malgorou qui sera financé par le projet PRECIS.

En outre, cette commission a fait constater que les difficultés de recouvrements de la TM persistent malgré les actions de sensibilisation jusqu'ici menées.

- La commission foncière quant à elle, a fait un plaidoyer pour l'institutionnalisation d'une journée pour la pêche collective.
- En outre la commission a relevé l'absence très remarquées des carnets d'actes transactions foncières.
- En outre, cette commission a fait le point sur les actes de transactions foncières délivrées au cours du premier trimestre pour un montant de 116 750.000 Francs. Par ailleurs, cette commission avec celle des finances ont fait un compte rendu de leur entretien avec les responsables de chantier l'installation du PIPELINE.

Il s'est agi d'amener ces responsables à privilégier la main d'œuvre locale sur le chantier. A l'issue des échanges autour de cette question, l'entreprise a accepté cette requête. Au vu de cet accord, le conseil a pris la résolution suivante : Toute demande d'emploi sur le chantier le cadre du PIPELINE doit passer par la Mairie.

Le troisième point d'ordre du jour a porté sur le bilan à mi-parcours de l'exécution du Budget Municipal au titre du premier semestre 2022.

A cette occasion, la secrétaire Municipale est invitée à prendre la parole pour faire une lecture de ce bilan.

Ainsi, de cet exposé, il ressort que, les réalisations au titre du premier trimestre 2022, du budget Municipal de la commune se présentent comme suit

Les recettes recouvrées s'élèvent à 80 737 817 Francs pour une prévision globale de 407 345 700 Francs, soit 19,82% des prévisions. Ces recettes sont réparties comme suit :

- Les recettes de fonctionnement (TITRE I) sont recouvrées à hauteur de 2 028 250 Francs, soit un taux de 3,24%, des prévisions qui sont de l'ordre de 62 503 930 Francs
- Les recettes d'investissement (Titre II) sont recouvrées à hauteur de 77 622 603 Francs. De ce montant recouvré, l'on relève proviennent essentiellement de la taxe spécifique d'électricité (112 411 Francs) et la subvention des partenaires (77 510 192).

Au titre des dépenses, l'on note une réalisation globale de l'ordre de 82 928 760 Francs ; soit un taux globale de 20,30% des prévisions. Ces réalisations se répartissent de la manière suivante

- Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 6,93% des prévisions, soit 4 331 604 Francs en valeurs absolue.
- Les dépenses du titre II sont réalisées pour un montant de 77 510 192 Francs, soit un taux de réalisation de 22,48%

Enfin, au titre du compte hors budget, il a été relevé une réalisation d'un versement globale de 1 086 964 Francs.

Des débats qui ont suivi l'exposé de la SM, les constats suivants ont été relevés :

- Les ressources internes de la commune sont insuffisamment recouvrées. Cela est beaucoup ressenti au niveau de la taxe municipale qui n'est recouvré qu'à hauteur de 3,03 % des prévisions qui sont de l'ordre de 6 000 000. Ce faible taux reflète encore une fois, toute la complexité de cette taxe quant à son recouvrement. De cet examen, le bilan d'exécution a été approuvé à l'unanimité des conseillers élus sous réserve de la prise en compte des observations.
- Développer d'autres stratégies de recouvrement des impôts et taxes notamment ;
 - ✓ L'installation d'une barrière de perception au niveau du poste d'entrée de Yélou. Un comité ad-hoc de suivi de la perception de la recette sera créé.
 - ✓ Procéder à une revue des montants de certaines taxes et les indemnités de l'exécutif.

Le quatrième point d'ordre du jour est relatif à l'examen et à l'adoption des comptes administratifs et de gestion de l'exécutif 2021 qui, après avoir été présentés par la SM et le receveur Municipal, sont, après débats, adoptés.

En divers, la présidente du conseil a pris la parole pour évoquer la situation et la gestion du sinistre au niveau du village de Bellawa suite à l'incendie survenu dans ce village pris la parole pour faire le point des partenaires intervenant dans la commune : il s'agit de la coopération suisse (CEAJ, PACT/LC, le Promotion de l'Employabilité et l'insertion des

Jeunes (de 15-35ans) PEMIJ financé par les PAYS-BAS, l'OIM, PRECIS, PJIP, MCC, ONG ALBAYAN, Ensemble pour un avenir Meilleur (EAM,) Piloté par un consortium (Eau-vive, Arbre à Palabre), PRADEL,

Après les débats autour de ces questions d'éclaircissements et les réponses données par la mairesse, les conseillers ont fait le point des délibérations

1. Délibération portant érection de tous villages administratifs et tribus en centres de déclaration des faits d'état civil
2. Délibération portant examen et adoption des comptes administratif 2021 de l'ordonnateur et de gestion 2021 du receveur ;
3. Délibération autorisant la Mairesse à octroyer un appui au village de Bellawa victime d'un incendie
4. Délibération N°04 portant création d'un comité local de gestion des catastrophes
5. Délibération n°05/CR/Yélou portant concordance et conformité du Compte de Gestion ex 2021 du Receveur avec le compte administratif 2021 de l'Ordonnateur
6. Délibération n°06.CR/Yélou portant création d'un comité ad-hoc de suivi du recouvrement de recettes au niveau de la barrière de perception installée à l'entrée de chef-lieu de Commune (Yélou).

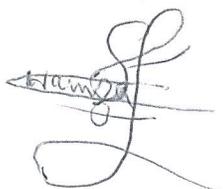
L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance, tout en souhaitant un bon retour dans leurs foyers respectifs, a levé la séance.

Fait à Yélou, le 29 Mai 2022

Le Rapporteur

Le Président du conseil Municipal

M HAMZA HASSANE BAKO



MME SANI FOURE



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Délibération N° 06/CR/YLOU/du 27 /05/ 2022, Portant autorisation d'installer un comité ad-hoc de suivi du recouvrement des recettes au niveau de la barrière de perception

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Président de séance : Mme SANI FOURE GARBA

Secrétaire séance : M HAMZA HASSANE BAKO

Régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire du Mardi 03 au vendredi 06 mai 2022 dans la salle des délibérations.

Effectif des conseillers élus : 18

Etaient présents :15

Absents : 03

Procuration : 00

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence à la session, le Conseil peut délibérer valablement conformément au décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales en République du Niger.

Vu, la Constitution du 25 Novembre 2010,

Vu, la Loi N°2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu, la loi 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-002/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, la loi 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des Communes, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-003/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, l'ordonnance N°2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger,

Vu le décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales,

Vu, le décret N°396/PRN/MI/D du 08 Novembre 2021 Portant nomination des Préfets,

Vu, le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2011

Après vérification des comptes de l'exercice 2021 et après un vote ayant donné les résultats ci-après : Quinze (15) voix Pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention.

Délibère :

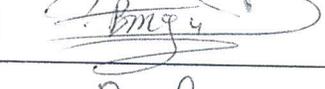
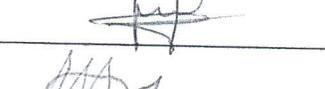
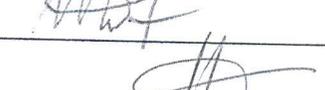
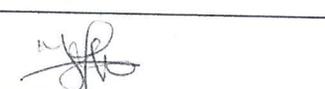
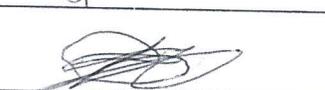
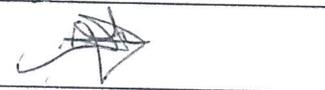
Article Premier : La Mairesse est autorisée à créer un comité de suivi de recouvrement des recettes au niveau de la barrière de perception située au niveau du poste d'entrée du chef-lieu de commune (Yélou)

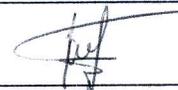
Article 2 Le comité ainsi créée est composé de :

- Monsieur Oumarou Mamane..... Conseiller élu
- Monsieur Moussa Abdou.....Conseiller élu
- M Mountari Souleymane.....Conseiller élu
- Mme Assamaou Mamane.....Conseillère élue
- L'Honorable Chef de Canton de Yélou ou son représentant

Article 3 : la Mairesse est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera diffusée et publiée partout où besoin sera.

Ont signé, les conseillers élus

NOM et PRENOMS	Signature
Mme SANI FOURE GARBA	
MAMANE GASSAROU	
RAHAMOU FALKE	
MOUSSA ADAMOU	
OUMAROU MAMANE	
MOUNTARI SOULEYMANE	
MOUMOUNI HASSANE	
TANIMOUNE DJIBO	
FATCHIMA IBRAH	
ASSAMAOU MAMANE	
BALA BATOURE	
TANIMOUNE MAMANE KAKA	

MOUSSA ISSUFOU	
HANAHI ZAKARI	
GARBA DJIMRAO	

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Délibération N° 04/CR/YLOU/ du 27 /05/ 2022

Portant création d'un comité locale de gestion des
Catastrophes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Président de séance : Mme SANI FOURE GARBA

Secrétaire séance : M HAMZA HASSANE BAKO

Régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire du Mardi 03 au vendredi 06 mai 2022 dans la salle des délibérations.

Effectif des conseillers élus : 18

Etaient présents : 15

Absents : 03

Procuration : 00

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence à la session, le Conseil peut délibérer valablement conformément au décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales en République du Niger.

Vu, la Constitution du 25 Novembre 2010,

Vu, la Loi N°2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu, la loi 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-002/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, la loi 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des Communes, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-003/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, l'ordonnance N°2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger,

Vu le décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales,

Vu, le décret N°396/PRN/MI/D du 08 Novembre 2021 Portant nomination des Préfets,

Vu, le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2011

Après un vote ayant donné les résultats ci-après : Quinze (15) voix Pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention.

Délibère :

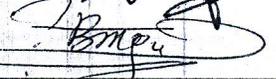
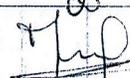
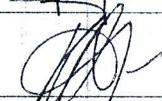
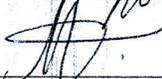
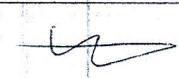
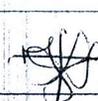
Article Premier : Il crée auprès de la mairesse, un comité local de gestion des catastrophes.

Article 2 : le comité local de gestion des catastrophes est composé de tous les conseillers élus.

Article 3 les membres du comité auront, chacun dans sa zone, la charge d'assurer la gestion des crises et catastrophes

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera diffusée et publiée partout où besoin sera.

Ont signé, les conseillers élus

NOM et PRENOMS	signature
Mme SANI FOURE GARBA	
MAMANE GASSAROU	
RAHAMOU FALKE	
MOUSSA ADAMOU	
OUMAROU MAMANE	
MOUNTARI SOULEYMANE	
MOUMOUNI HASSANE	
TANIMOUNE DJIBO	
FATCHIMA IBRAH	
ASSAMAOU MAMANE	
BALA BATOURE	
TANIMOUNE MAMANE KAKA	
MOUSSA ISSUFOU	
HANAHI ZAKARI	
GARBA DJIMRAO	

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE GAYA

COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Délibération N° 05./CR/YLÔU/du 27 /05/ 2022, Portant Concordance et conformité du
Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Receveur avec le compte administratif 2021 de
l'ordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Président de séance : Mme SANI FÔURE GARBA

Secrétaire séance : M HAMZA HASSANE BAKO

Régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire du Mardi 03 au vendredi 06 mai 2022
dans la salle des délibérations.

Effectif des conseillers élus : 18

Etaient présents : 15

Absents : 03

Procuration : 00

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence à la session, le Conseil peut
délibérer valablement conformément au décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003
déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des
collectivités territoriales en République du Niger.

Vu, la Constitution du 25 Novembre 2010,

Vu, la Loi N°2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives
et des collectivités territoriales ;

Vu, la loi 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-
lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-002/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, la loi 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des Communes, modifiée et
complétée par l'ordonnance N°2009-003/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, l'ordonnance N°2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités
Territoriales de la République du Niger,

Vu le décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de
fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales,

Vu, le décret N°396/PRN/MI/D du 08 Novembre 2021 Portant nomination des Préfets,

Vu, le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2011

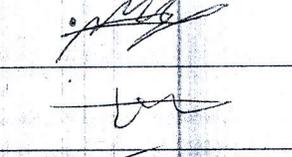
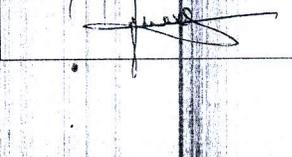
Après vérification des comptes de l'exercice 2021 et après un vote ayant donné les résultats ci-après : Quinze (15) voix Pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention.

Délibère :

Article Premier : le compte de gestion exercice 2021 du receveur est , sincère, conforme au compte administratif 2021 de l'ordonnateur.

Article 2 Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera diffusée et publiée partout où besoin sera.

Ont signé, les conseillers élus

NOM et PRENOMS	Signature
Mme SANI FOURE GARBA	
MAMANE GASSAROU	
RAHAMOU FALKE	
MOUSSA ADAMOU	
OUMAROU MAMANE	
MOUNTARI SOULEYMANE	
MOUMOUNI HASSANE	
TANIMOUNE DJIBO	
FATCHIMA IBRAH'	
ASSAMAOU MAMANE	
BALA BATOURE	
TANIMOUNE MAMANE KAKA	
MOUSSA ISSUFOU	
HANAHI ZAKARI	
GARBA DJIMRAO	

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE GAYA

COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Délibération N° 02/CR/YLOU/du 27 /05/ 2022, Portant Adoption du compte administratif de l'ordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Président de séance : Mme SANI FOURE GARBA

Secrétaire séance : M HAMZA HASSANE BAKO

Régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire du Mardi 03 au vendredi 06 mai 2022 dans la salle des délibérations.

Effectif des conseillers élus : 18.

Etaient présents : 15

Absents : 03

Procuration : 00

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence à la session, le Conseil peut délibérer valablement conformément au décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales en République du Niger.

Vu, la Constitution du 25 Novembre 2010,

Vu, la Loi N°2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu, la loi 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-002/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, la loi 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des Communes, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-003/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, l'ordonnance N°2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger,

Vu le décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales,

Vu, le décret N°396/PRN/MI/D du 08 Novembre 2021 Portant nomination des Préfets,

Vu, le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2021

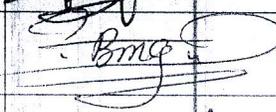
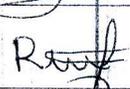
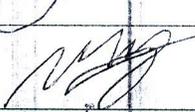
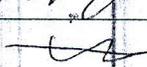
Après un vote ayant donné les résultats ci-après : Quinze (15) voix Pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention.

Délibère : ...

Article Premier : le compte administratif 2021 de l'ordonnateur est adopté

Article 2 Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera diffusée et publiée partout où besoin sera.

Ont signé, les conseillers élus

NOM et PRENOMS	signature
Mme SANI FOURE GARBA	
MAMANE GASSAROU	
RAHAMOU FALKE	
MOUSSA ADAMOU	
OUMAROU MAMANE	
MOUNTARI SOULEYMANE	
MOUMOUNI HASSANE	
TANIMOUNE DJIBO	
FATCHIMA IBRAH	
ASSAMAOU MAMANE	
BALA BATOURE	
TANIMOUNE MAMANE KAKA	
MOUSSA ISSUFOU	
HANAHI ZAKARI	
GARBA DJIMRAO	

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Délibération N° 03/CR/YLOU/du 27 / 2022, Portant Adoption du compte administratif de l'ordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Président de séance : Mme SANI FOURE GARBA

Secrétaire séance : M HAMZA HASSANE BAKO

Régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire du Mardi 03 au vendredi 06 mai 2022 dans la salle des délibérations.

Effectif des conseillers élus : 18

Etaient présents : 15

Absents : 03

Procuration : 00

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence à la session, le Conseil peut délibérer valablement conformément au décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales en République du Niger.

Vu, la Constitution du 25 Novembre 2010,

Vu, la Loi N°2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu, la loi 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-002/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, la loi 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des Communes, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-003/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, l'ordonnance N°2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger,

Vu le décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales,

Vu, le décret N°396/PRN/MI/D du 08 Novembre 2021 Portant nomination des Préfets,

Vu, le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2021

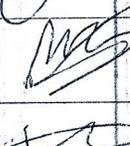
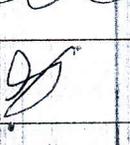
Après un vote ayant donné les résultats ci-après : Quinze (15) voix Pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention.

Délibère :

Article Premier : le Maire est autorisé à apporter un soutien financier de d'un montant de Cent Cinquante Mille (150 000) Francs CFA au village de Bellawa victime d'un incendie.

Article 2 Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera diffusée et publiée partout où besoin sera.

Ont signé, les conseillers élus

NOM et PRENOMS	signature
Mme SANI FOURE GARBA	
MAMANE GASSAROU	
RAHAMOU FALKE	
MOUSSA ADAMOU	
OUMAROU MAMANE	
MOUNTARI SOULEYMANE	
MOUMOUNI HASSANE	
TANIMOUNE DJIBO	
FATCHIMA IBRAH	
ASSAMAOU MAMANE	
BALA BATOURE	
TANIMOUNE MAMANE KAKA	
MOUSSA ISSUFOU	
HANAHI ZAKARI	
GARBA DJIMRAO	

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Délibération N° 01/CR/TDA/du 27 /05/ 2022, Portant érection de villages administratifs et tribus en centres de déclaration des faits d'Etat civil.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE YÉLOU

Président de séance : Mme SANI FOURE GARBA

Secrétaire séance : M HAMZA HASSANE BAKO

Régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire du Mardi 03 au vendredi 06 mai 2022 dans la salle des délibérations.

Effectif des conseillers élus : 18

Etaient présents : 15

Absents : 03

Procuration : 00

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence à la session, le Conseil peut délibérer valablement conformément au décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales en République du Niger.

Vu, la Constitution du 25 Novembre 2010,

Vu, la Loi N°2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu, la loi 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-002/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, la loi 2003-035 du 27 Août 2003 portant composition et délimitation des Communes, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2009-003/PRN du 18 Août 2009 ;

Vu, l'ordonnance N°2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger,

Vu le décret N°2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales,

Vu, le décret N°396/PRN/MI/D du 08 Novembre 2021 Portant nomination des Préfets,

Vu, le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du...15 Mai 2021

Entendu le Directeur départemental sur la nécessité d'ériger tous les villages administratifs et tribus en centres de déclarations des faits d'état-civil,

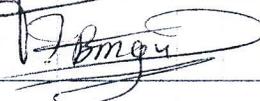
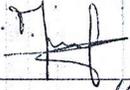
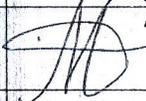
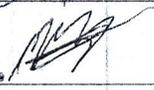
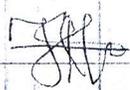
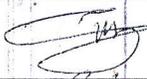
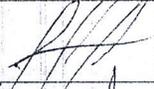
Après un vote ayant donné les résultats ci-après : Quinze (15) voix Pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention.

Délibère :

Article Premier : Tous les villages administratifs et tribus de la commune sont érigés en centres de déclaration de faits d'Etat civil.

Article 4 Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera diffusée et publiée partout où besoin sera.

Ont signé, les conseillers élus

NOM et PRENOMS	signature
Mme SANI FOURE GARBA	
MAMANE GASSAROU	
RAHAMOU FALKE	
MOUSSA ADAMOU	
OUMAROU MAMANE	
MOUNTARI SOULEYMANE	
MOUMOUNI HASSANE	
TANIMOUNE DJIBO	
FATCHIMA IBRAH	
ASSAMAOU MAMANE	
BALA BATOURE	
TANIMOUNE MAMANE KAKA	
MOUSSA ISSUFOU	
HANAHI ZAKARI	
GARBA DJIMRAO	

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE RURALE DE YELOU

COMPTES ADMINISTRATIF

EXERCICE 2021

PRESENTE PAR Mme SANI FOURE GARBA
MAIRE, commune rurale de Yélou

- Un (1) tableau détaillé de l'origine des crédits ;
- Un (1) tableau détaillé des opérations de recettes ;
- Un (1) tableau détaillé des opérations de dépenses ;
- Un (1) tableau récapitulatif des opérations de recettes et de dépenses.

TABLEAU DETAILLE DES OPERATIONS DE RECETTES

Exercice: 2021

A- BUDGET GENERAL : TITRE I

Chp	Art	Libellé	Prévisions budget primitif et autorisation spéciale (f.cfa)	Droits Acquis d'après les titres émis (f.cfa)	Comparaison des titres avec les prévisions	
					En Plus (f.cfa)	En Moins (f.cfa)
Fiscalité d'Etat concédée à la commune ou à la ville :						
	1	Taxe immobilière				0
	2	Contribution des patentes	3 000 000	1 348 642		1 651 358
	3	Contribution des licences				
	4	Impot synthétique	3 000 000	44 000		2 956 000
	5	Taxe sur la publicité commerciale extérieure				
	6	Redevance minière				0
	7				0
	Total du Chapitre I		6 000 000	1 392 642		4 607 358
Impôts et taxes propres à la commune ou à la ville :						
	1	Taxe Municipale eou de voirie	56 587 700	6 157 120		50 430 580
	2	Taxe sur taxis, moto-taxis, charrettes exploitées à des fins lucratives et autres embarcations	2 000 000	152 500		1 847 500
	3	Taxe sur les cycles	0			
	4	Taxe sur les artistes et sur la publicité extérieure (supports fixes)	0			
	5	Taxe sur le commerce de bétail	0			
	6	Taxe sur les établissements insalubres, dangereux ou incommodes, sur les pompes d'hydrocarbures et les dépôts colis d'hydrocarbures et exploitation de moulins à grains	0			
	7	Taxe hôtelière, taxe sur les appareils de jeux installés dans les lieux publics, taxe sur les établissements de nuit, dancing, discothèques, restaurants avec de boissons et exploitation de vidéos cassettes discothèques, restaurants avec orchestre, exploitation des débits orchestre, exploitation des débits	0			
	Total du Chapitre II		58 587 700	6 309 620	0	52 278 080
Taxes indirectes :						
	1	Taxe sur les colporteurs et marchands ambulants	100 000	55 000		45 000
	2	Taxe de stationnement et vente sur les marchés aménagés ou non	1 000 000	796 875		203 125

III	3	Taxe de stationnement et vente sur les trottoirs et places autres que les marchés	0				0
	4	Taxe d'abattage des animaux de boucherie et taxe sur la production agricole marchande	300 000	29 400			270 600
	5	Taxe sur les spectacles et divertissements et taxe sur la publicité extérieure (support Mobile)	0				
	6	Taxe de stationnement sur la voie publique des véhicules d'occasion destinés à la vente	0				
	7	Taxe sur le droit de sortie des véhicules de transport public de personnes ou de marchandises sortant du territoire de la commune lorsqu'ils ont été chargés dans la commune	500 000	196 300			
Total du Chapitre III			1 900 000	1 077 575	0	518 725	
IV	Taxes rémunératoires :						
	1	Redevances des campements	0				0
	2	Taxe d'identification des animaux	2 500 000	538 545			1 961 455
	3	Frais de gardiennage fourrière pour animaux et véhicules	100 000				100 000
	4	Taxe de parking	100 000				100 000
	5	produit de cessions des services de santé	200 000				200 000
	6	frais de signature	150 000	100 000			50 000
Total du Chapitre IV			3 050 000	638 545	0	2 411 455	
Total Section I			69 537 700	9 418 382	0	59 815 618	
SECTION II RESSOURCES NON FISCALES							
V	Produits par nature :						
	1	Location de matériel et de véhicules					
	2	Location d'immeubles et retenues pour logement	1 500 000	10 000			1 490 000
	3	Exploitation des carrières		260 000			260 000
	4	Revenus des participations, revenus des valeurs de porte-feuille et intérêts sur les comptes de dépôt	1 000 000	550 000			450 000
	5	Bénéfice des exploitations à caractère industriel et commercial	0				0
	6	Produits des services concédés ou affermés	0				0
7	Taxe d'occupation du public de la commune	0				0	
Total du Chapitre V			2 500 000	820 000	260 000	1 940 000	
Produits divers :							

1	Tout ou partie des produits des amendes de police prononcées pour des contreventions et de délits commis sur le territoire communal	0			
2	Tout ou partie des produits des amendes forestières prononcées pour les délits commis sur le territoire communal	600 000	441 771		158 229
3	Dotation du fonds d'appui à la décentralisation	4 000 000	1 720 735		2 279 265
4	Produit vente des animaux ou matériels mis en fourrière et non réclamés dans les délais réglementaires	500 000			500 000
5	0			
6	0			
7	0			
Total du Chapitre VI		5 100 000	2 162 506	0	2 937 494
Ressources exceptionnelles :					
1	Subvention d'équilibre	-	-		-
2	Subvention compensatoire	-	-		-
3	Subvention exceptionnelle	-	-		-
4	Recettes imprévues	-	-		-
5	-	-		-
6	-	-		-
7	-	-		-
Total du Chapitre VII		-	-	-	-
Prélèvement sur le Fonds de Réserve :					
1	Prélèvement sur le fonds de réserve	-	-		-
Total du Chapitre VIII		-	-	-	-
Total Section 2		7 600 000	2 982 506	260 000	4 877 494
TOTAL RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE		77 137 700	12 400 888	260 000	64 693 112

B- BUDGET D'INVESTISSEMENT : TITRE II RECETTES

Chap	Art	Libellé	Prévisions budget primitif et autorisation spéciale (f.cfa)	Droits Acquis d'après les titres émis (f.cfa)	Comparaison des titres avec les prévisions	
					En Plus (f.cfa)	En Moins (f.cfa)
Produits par nature (Produits d'aliénation des biens du domaine et du patrimoine)						

XX	1	Vente des biens patrimoniaux	0	0	0	0
	2	Vente de terrains urbains	0	0	0	0
	3	Aliénation des valeurs de portefeuille et des participations	0	0	0	0
	4	Liquidation des exploitations à caractère industriel ou commerc	0	0	0	0
	5	0	0	0	0
	6	0	0	0	0
	7	0	0	0	0
Total du Chapitre XX			0	0	0	0
Produits divers :			0	0	0	0
XXI	1	Dotation du fonds de péréquation	8 000 000	4 419 268	0	3 580 732
	2	Emprunts	0	0	0	0
	3	Taxe spécifique d'électricité	0	0	0	0
	4	0	0	0	0
	5	0	0	0	0
	6	0	0	0	0
	7	0	0	0	0
Total du Chapitre XXI			8 000 000	4 419 268	0	3 580 732
Ressources exceptionnelles :						
XXII	1	Dons et legs	0	0	0	0
	2	Concours financiers	0	0	0	0
	3	Produits des quêtes et des contributions volontaires	0	0	0	0
	4	Subventions pour travaux d'investissement	288 000 000	108 278 025	0	179 721 975
	5	Subventions pour travaux d'édlilité	0	0	0	0
	6	0	0	0	0
	7	0	0	0	0
Total du Chapitre XXI			288 000 000	108 278 025	0	179 721 975
XXIII	Prélèvement sur Fonds d'Investissement :					
	1	Prélèvement sur fonds d'investissement	34 711 965	0	0	34 711 965
Total du Chapitre XXI			34 711 965	0	0	34 711 965
XXIV	Prélèvement sur Fonds d'Edlilité :					
	1	Prélèvement sur fonds d'édlilité	0	0	0	0
Total du Chapitre XXIV			0	0	0	0
TOTAL RECETTES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT			330 711 965	112 697 293	0	218 014 672

C- COMPTE HORS BUDGET - RECETTES

Chap	Art	Libellé	Prévisions budget primitif et autorisation spéciale (f.cfa)	Droits Acquis d'après les titres émis (f.cfa)	Comparaison des titres avec les prévisions	
					En Plus (f.cfa)	En Moins (f.cfa)
		Fonds propres de la commune				
	1	Fonds de réserve				
	2	Fonds d'investissement				
XXX	3	Fonds d'édilité				
	4	Avance de trésorerie				
	5	Recettes d'ordre				
	6	Produits vente fourrière				
		Total du Chapitre XXX				
		Retenues d'office sur le rémunérations :				
	1	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (ITS)	0	52 840		
	2	Fonds National de Retraite (FNR)				
XXXI	3	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	0	38 906		0
	4	Cautonnement receveurs				
	5	Retenues judiciaires				
		Total du Chapitre XXXI	0	91 746	0	
		Retenues des délégations souscrites :				
	1	Délégation de solde				
	2	Banques				
XXXII	3	Crédit agricole				
	4	Crédit automobile				
	5				
	6				
		Total du Chapitre XXXII				
		Fonds transitant par la caisse de la collectivité :				
	1	Recettes effectuées pour le compte de l'Etat		0		
	2	Recettes effectuées pour le compte d'une autre collectivité				
XXXIII	3	Sommes perçues par erreur				
	4	Réception Prêts aux Habitants				

5	Récupération Prêts auprès des bénéficiaires				
6	Majoration sur taxe locale	0	0	0	0
Total du Chapitre XXXIII		0	91 746	0	0
TOTAL DU COMPTE HORS BUDGET		0	91 746	0	0

D- RECAPITULATION :

	Prévisions budget primitif et autorisation spéciale (f.cfa)	Droits Acquis d'après les titres émis (f.cfa)	Comparaison des titres avec les prévisions				
			En Plus (f.cfa)	En Moins (f.cfa)			
			B U D G E T	77 137 700	12 400 888	260 000	64 736 812
			BUDGET ORDINAIRE (TITRE I)	330 711 965	112 697 293	-	218 014 672
BUDGET D'INVESTISSEMENT (TITRE II)	-	91 746	-	-			
COMPTE HORS BUDGET (CHB)	407 849 665	125 189 927	260 000	282 919 738			
TOTAUX GENERAUX							

TABLEAU DETAILLE DE L'ORIGINE DES CREDITS

A - BUDGET GENERAL : TITRE I

Exercice:2021

Chap. Art.	Libellé	Crédits Ouverts (f.cfa)	Crédits supplémentaires		Annulation et/ou diminution		Montants des crédits définitifs (f.cfa)
			N° et date de la Délibération	Augmentation (f.cfa)	N° et date de la Délibération	Diminution (f.cfa)	
I Remboursement des amortissements et intérêts des emprunts d'investissements ainsi que les charges des condamnations judiciaires et autres dettes							
1	Infrastructure économiques	0					0
2	Infrastructure sociale	0					0
3	Infrastructure administrative	0					0
4	Développement de la production	0					0
5	Intérêts moratoires	0					0
6	Charge de condamnations judiciaires	0					0
7	Autres dettes	0					0
Total du Chapitre I		0					0
II Conseil et commissions :							
1	Indemnités de session et de vacation	1 900 000					1 900 000
2	Indemnités de déplacement	280 000					280 000
3	Matériel et fournitures	200 000					200 000
4	Frais de transport	400 000					400 000
5	Entretien salle de conseil	500 000					500 000
6	Elections						0
7	Indemnités maire et adjoints	6 802 500					6 802 500
Total du Chapitre II		10 082 500					10 082 500
III Personnel :							
1	Personnel permanent	9 652 968					9 652 968
2	Personnel temporaire	1 428 000					1 428 000
3	Charges sociales	1 631 352					1 631 352
4	Indemnités diverses	3 400 000					3 400 000
5	Habillement du personnel	200 000					200 000
6	Frais médicaux	200 000					200 000
7	Frais de formation	500 000					500 000
Total du Chapitre III		17 012 320					17 012 320
IV Fonctionnement :							
1	Matériel et mobilier de bureau	200 000					200 000

1	Matériels et fournitures	100 000					100 000
2	Eclairage public	0					0
3	Hygiène et salubrité publique	196 030					196 030
4	Protection civile	200 000					200 000
5	Cimetières et pompes funèbres	100 000					100 000
6	Voies publiques	0					0
7	0					0
Total du Chapitre VIII		596 030					596 030
IX Etablissements scolaires :							
1	Entretien du mobilier	0					0
2	Entretien des bâtiments	0					0
3	Transport	100 000					100 000
4	Cantines scolaires						0
5	Alphabétisation	100 000					100 000
6	Matériel didactique et pédagogique	200 000					200 000
7	appui aux activités scolaires	100 000					100 000
Total du Chapitre IX		500 000					500 000
X Formations médicales :							
1	Matériels et fournitures	150 000					150 000
2	Frais d'hospitalisation	200 000					200 000
3	Transport	300 000					300 000
4	Assistance publique	300 000					300 000
5	Entretien des bâtiments	0					0
6	0					0
7	0					0
Total du Chapitre X		950 000					950 000
XI Contributions - Subventions :							
1	Contribution aux organismes d'intérêt Commun	494 885					494 885
2	Dotation globale aux arrondissements communaux	0					0
3	Contribution aux institutions de développement	400 000					400 000
4	Déficit des exploitations à caractère industriel ou commercial						0
5	Subvention aux associations	200 000					200 000
6	Contribution aux foires						0

Chap. Art.	Libellé	Crédits Ouverts (f.cfa)	Crédits supplémentaires		Annulation et/ou diminution		Montants des crédits définitifs (f.cfa)
			N° et date de la Délibération	Augmentation (f.cfa)	N° et date de la Délibération	Diminution (f.cfa)	
XX	Remboursement des emprunts d'édlilité :						
1	Remboursement des emprunts d'édlilité	-					
Total du Chapitre XX							
XXI	Infrastructures économiques :						
1	Voies de communication	60 000 000					60 000 000
2	Energie	5 000 000					5 000 000
3	Hydraulique	112 500 000					112 500 000
4	Marchés						
5	Gares routières	500 000					500 000
6	Abattoirs séchoirs						
7						
Total du Chapitre XI		178 000 000					178 000 000
XXII	Infrastructures sociales :						
1	Etablissements scolaires	35 000 000					35 000 000
2	Formations médicales et centres sociaux	17 000 000					17 000 000
3	Jeunesse, sports et culture	3 000 000					3 000 000
4	Urbanisme - Edilité						
5	Cimetières et pompes funèbre						
6	Habitat						
7	Tourisme-loisir-Musée						
Total du Chapitre XII		55 000 000					55 000 000
XXIII	Infrastructures administratives :						
1	Article 1 : Administration Générale	5 000 000					5 000 000
2	Article 2 : Services techniques	500 000					500 000
3	Article 3 : Moyens de transports	1 000 000					1 000 000
4	Article 4:						
5	Article 5:						
6	Article 6:						
7	Article/.....						
Total du Chapitre XIII		6 500 000					6 500 000
XXIV	Agriculture :						
1	Production Agricole	1 000 000					1 000 000
2	Protection des végétaux	2 000 000					2 000 000

3	Actions de formation	500 000				500 000
4	Défense et restauration des sols	-				-
5	Conservation des eaux du sous-sol	-				-
6	construction de Magasin	-				-
Total du Chapitre XIV		3 500 000				3 500 000
XXV Ressources animales :						
1	Production animale	650 000				650 000
2	Santé animale	300 000				300 000
3	Actions de formation	-				-
4	Lutte contre la rage	-				-
5	suiti de la campagne de vaccination	-				-
6		-				-
7	-				-
Total du Chapitre XXV		950 000				950 000
XXVI Forêt, faune, pêche :						
1	Production de plants	500 000				500 000
2	Protection des forêts et de la faune	4 000 000				4 000 000
3	Reboisement	565 000				565 000
4	Actions de formation	200 000				200 000
5	Développement piscicole	1 500 000				1 500 000
6	Récupération des terres dégradées	-				-
7	Article 7.....	-				-
Total du Chapitre XXVI		6 765 000				6 765 000
XXVII Patrimoine financier :						
1	Placements à terme	-				-
2	Prises de participations	2 684 602				2 684 602
3	Acquisition de valeurs de portefeuille	-				-
4	Fonds de dotation des exploitations à caractère industriel ou commercial	-				-
5	participation communautaire	-				-
6		-				-
7	-				-
Total du Chapitre XXVII		2 684 602				2 684 602
XXVIII Versement au Fonds d'investissement :						
1	Versement au fonds d'investissement	-				-
Total du Chapitre XXVIII		-				-
XXIX Versement au Fonds d'Édilité :						
1	Versment au fonds d'édlilité	-				-

Total du Chapitre XXIX		-	-	-	-	-	-	-	-	253 399 602
TOTAL DEPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT		253 399 602								
C- COMPTE HORS BUDGET - DEPENSES										

Chap. Art.	Libellé	Crédits Ouverts (f.cfa)	Crédits supplémentaires		Annulation et/ou diminution		Montants des crédits définitifs (f.cfa)
			N° et date de la Délibération	Augmentation (f.cfa)	N° et date de la Délibération	Diminution (f.cfa)	
XXX	Fonds propres de la commune ou de la ville :						
1	Fonds de réserve						
2	Fonds d'investissement						
3	Fonds d'équité						
4	Remboursement avance de trésorerie						
5	Dépenses d'ordre						
6	Remboursement produits vente fourrière						
Total du Chapitre XXX							
XXXI	Versements des retenues d'office sur le						
	Impôt Unique sur les Traitements et salaires	113 808					113 808
1	(IUTS)						
2	Fonds National de Retraite (FNR)						
3	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	233 436					233 436
4	Cautionnement receveurs	-					
5	Retenues judiciaires	-					
6	-					
Total du Chapitre XXXI		347 244					347 244
XXXII	Versement des retenues des délégations						
1	Délégation de solde	-					
2	Banques	-					
3	Crédit agricole	-					
4	Crédit automobile	-					
5	-					
6	-					
Total du Chapitre XXXII		-					
XXXIII	Fonds transitant par la caisse de la collectivité :						
1	Versement recettes effectuées pour le compte de l'Etat	-					
2	Versement recettes effectuées pour le compte d'une autre collectivité	-					
3	Remboursement sommes perçues par	-					
4	Distribution prêts aux bénéficiaires	-					
5	Remboursement à l'organisme prêteur des	-					

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS COMPTABILISEES DURANT L'EXERCICE 2020

Désignation	Montant (f.cfa)
solde au 31/12/2019	3 034 713
Total des opérations de recettes comptabilisées au cours de l'exercice	125 189 927
Total des opérations de dépenses comptabilisées au cours de l'exercice	121 052 224
Solde de l'exercice	7 172 416

TABLEAU DETAILLE DES OPERATIONS DE DEPENSES

Exercice : 2021

A - BUDGET GENERAL : TITRE I

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts (f.cfa)	Mandats émis payés (f.cfa)	Crédits sans emploi (f.cfa)
		Remboursement des amortissements et intérêts des emprunts d'investissement ainsi que les charges des condamnations judiciaires et autres dettes :			
	1	Infrastructure économiques	0		0
	2	Infrastructure sociale	0		0
I	3	Infrastructure administrative	0		0
	4	Développement de la production	0		0
	5	Intérêts moratoires	0		0
	6	Charge de condamnations judiciaires	0		0
	7	Autres dettes	0		0
		Total du Chapitre I			0
		Conseil et commissions :			
	1	Indemnités de session et vacation	1 900 000	560 000	1 340 000
	2	Indemnités de déplacement	280 000		280 000
	3	Matériel et fournitures	200 000	91 255	108 745
II	4	Frais de transport	400 000	165 000	235 000
	5	Entretien salle de conseil	500 000	178 500	321 500
	6	Indemnités maire et adjoints	6 802 500	5 290 000	1 512 500
	7				0
		Total du Chapitre II	10 082 500	6 284 755	3 797 745
		Personnel :			
	1	Personnel permanent	9 652 968	5 321 327	4 331 641
	2	Personnel temporaire	1 428 000	714 000	714 000
	3	Charges sociales	1 631 352		1 631 352
III	4	Indemnités diverses	3 400 000	1 454 500	1 945 500
	5	Habillement du personnel	200 000		200 000
	6	Frais médicaux	200 000		200 000
	7	Frais de formation	500 000		500 000
		Total du Chapitre III	17 012 320	7 489 827	9 522 493
		Fonctionnement :			

IV	1	Matériel et mobilier de bureau	200 000		200 000
	2	Transport, matériel de garage et atelier	700 000	89 000	611 000
	3	Fournitures de bureau	500 000	488 251	11 749
	4	Eau, électricité, gaz, téléphone, Communication	500 000	116 279	383 721
	5	Entretien et équipement des bâtiments			0
	6	Frais loyer et frais entretien bâtiments pris en Location	1 000 000	730 000	270 000
	7	Appui aux recouvrements	2 900 000	1 423 530	1 476 470
		Total du Chapitre IV			
V		Charges diverses :			
	1	Remises et primes	4 500 000	1 302 695	3 197 305
	2	Fêtes et réceptions	500 000		500 000
	3	Fonds d'interventions	650 000	550 000	100 000
	4	Biens de chefferie	240 000		240 000
	5	Etat civil et recensement	800 000	148 750	651 250
	6	Police - Sécurité	500 000	40 000	460 000
7	élection chef de villages	300 000		300 000	
		Total du Chapitre V	7 490 000	2 041 445	5 448 555
VI		Entretien des équipements économiques :			
	1	Routes et pistes	500 000	0	500 000
	2	Fontaines et puits	250 000	0	250 000
	3	Marchés	350 000	0	350 000
	4	Gares routières	0	0	0
	5	Abattoirs et séchoirs	0	0	0
	6	0	0	0
7	0	0	0	
		Total du Chapitre VI	1 100 000	0	1 100 000
VII		Jeunesse, sport et culture et protection civile :			
	1	Stades et terrains de sports	0	0	0
	2	Maisons des jeunes et de la culture	0	0	0
	3	Squarres et jardins publics	0	0	0
	4	Monuments historiques	200 000	46 000	154 000
	5	Activités sportives	200 000	0	200 000
	6	Activités culturelles	200 000	0	200 000

	7	Couverture médiatique			0		
		Total du Chapitre VII		400 000	46 000		354 000
		Voirie, hygiène, salubrité publique et protection civile :					
		1 Matériels et fournitures		100 000			100 000
		2 Eclairage public		196 030			196 030
		3 Hygiène et salubrité publique		200 000			200 000
		4 Protection civile		100 000			100 000
		5 Cimetières et pompes funèbres		0			0
		6 Voies publiques		0			0
		7		596 030	0		596 030
		Total du Chapitre VIII			0		0
		Etablissements scolaires :					
		1 Entretien du mobilier					
		2 Entretien des bâtiments		100 000	49 500		50 500
		3 Transport					
		4 Cantines scolaires		100 000	0		100 000
		5 Alphabétisation		200 000	0		200 000
		6 Matériel didactique et pédagogique		100 000			100 000
		7 Appui à l'éducation		500 000	49 500		450 500
		Total du Chapitre IX					0
		Formations médicales :					
		1 Matériels et fournitures		150 000	0		150 000
		2 Frais d'hospitalisation		200 000	0		200 000
		3 Transport		300 000	0		300 000
		4 Assistance publique		300 000	0		300 000
		5 Entretien des bâtiments		0	0		0
		6		0	0		0
		Total Chapitre X		950 000	0		950 000
		Contributions - Subventions :					
		1 Contribution aux organismes d'intérêt Commun		494 885	0		494 885
		2 Dotation globale aux arrondissements communaux		0	0		0
		3 Contribution aux institutions de développement		400 000	0		400 000

4	Déficit des exploitations à caractère industriel ou commercial				0
5	Contribution aux associations	200 000		0	200 000
6	Contribution aux foires	0		0	
7	Appui aux COFOCOM, COFO, COB	300 000	45 000		255 000
	Total du Chapitre XI	1 394 885	45 000		1 349 885
XII	Versement au Fonds d'Investissement :				0
1	Versment au fonds d'investissement	34 711 965	0		34 711 965
	Total du Chapitre XII	34 711 965	0		34 711 965
XIII	Versement au Fonds de Réserve :				0
1	Versment au fonds de réserve	0	0		0
	Total du Chapitre XIII	0	0		0
	TOTAL DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE	77 137 700	17 380 057		59 757 643

B- BUDGET D'INVESTISSEMENT : TITRE II DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts (f.cfa)	Mandats Emis (f.cfa)	Crédits sans emploi (f.cfa)
XX		Remboursement des emprunts d'édlilité :			
1		Remboursement des emprunts d'édlilité		0	0
		Total du Chapitre XX	0	0	0
		Infrastructures économiques :			
1		Voies de communication	56 000 000		56 000 000
2		Energie	5 000 000		5 000 000
3		Hydraulique	150 000 000	75 845 646	74 154 354
4		Marchés	500 000	0	500 000
5		Gares routières	10 000 000	0	10 000 000
6		Abattoirs séchoirs	20 000 000	0	20 000 000
7		0	0	0
		Total du Chapitre XI	241 500 000	75 845 646	165 654 354
		Infrastructures sociales :			
1		Etablissements scolaires	55 280 000	21 501 701	33 778 299
2		Formations médicales et centres sociaux	6 269 960	6 238 009	31 951
3		Jeunesse, sports et culture	2 950 000	0	2 950 000

4	Urbanisme - Edilité	0	0	0	0
5	Cimetières et pompes funèbre	0	0	0	0
6	Habitat	0	0	0	0
7	Tourisme-loisir-Musée	0	0	0	0
	Total du Chapitre XII	64 499 960	27 739 710	36 760 250	0
	Infrastructures administratives :				
1	Administration Générale	7 000 000	0	7 000 000	0
2	Services techniques	2 500 000	0	2 500 000	0
3	Moyens de transports	1 800 000	0	1 800 000	0
4	Apport personnel	1 912 005	0	1 912 005	0
5	Réhabilitation fourrière	0	0	0	0
6	0	0	0	0
7	0	0	0	0
	Total du Chapitre XIII	13 212 005	0	13 212 005	0
	Agriculture :				
1	Production Agricole	1 500 000	0	1 500 000	0
2	Protection des végétaux	1 000 000	0	1 000 000	0
3	Actions de formation	200 000	0	200 000	0
4	Défense et restauration des sols	500 000	0	500 000	0
5	Conservation des eaux du sous-sol	300 000	0	300 000	0
6	construction de Magasin	0	0	0	0
7	Acquisition tracteur	6 000 000	4 400 000	1 600 000	0
	Total du Chapitre XIV	9 500 000	0	4 100 000	0
	Ressources animales :				
1	Production animale	600 000	0	600 000	0
2	Santé animale	300 000	0	300 000	0
3	Actions de formation	0	0	0	0
4	Lutte contre la rage	0	0	0	0
5	suivi de la campagne de vaccination	0	0	0	0
6		0	0	0	0
7	0	0	0	0
	Total du Chapitre XXV	900 000	0	900 000	0
	Forêt, faune, pêche :				
1	Production de plants	400 000	0	400 000	0

XXVI	2	Protection des forêts et de la faune			0	0
	3	Reboisement	250 000		0	250 000
	4	Actions de formation	150 000		0	150 000
	5	Développement piscicole	300 000		0	300 000
	6	Récupération des terres dégradées	0		0	0
	7					
	Total du Chapitre XXVI			1 100 000	0	0
Patrimoine financier :						
XXVII	1	Placements à terme	0		0	0
	2	Prises de participations	0		0	0
	3	Acquisition de valeurs de portefeuille	0		0	0
	4	Fonds de dotation des exploitations à caractère industriel ou commercial participation communautaire	0		0	0
	5	0		0	0
	6	0		0	0
	7	0		0	0
Total du Chapitre XXVII			0	0	0	0
XXVIII	Versement au Fonds d'investissement :					
	1	Versement au fonds d'investissement	0		0	0
Total du Chapitre XXVIII			0	0	0	0
XXIX	Versement au Fonds d'Édilité :					
	1	Versment au fonds d'édlilité	0		0	0
Total du Chapitre XXIX			0	0	0	0
TOTAL DEPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT			330 711 965	103 585 356	227 126 609	

C-COMPTE HORS BUDGET - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts (f.cfa)	Mandats émis (f.cfa)	Crédits sans emploi (f.cfa)
Fonds propres de la commune ou de la ville :					
XXXV	1	Fonds de réserve			
	2	Fonds d'investissement			
	3	Fonds d'édlilité			

	4	Remboursement avance de trésorerie			
	5	Dépenses d'ordre			
	6	Remboursement produits vente fourrière			
	7				
		Total du Chapitre XXX			
		Versements des retenues d'office sur le rémunérations :			
	1	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	-	28 452	-28 452
XXXI	2	Fonds National de Retraite (FNR)			
	3	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	-	58 359	-58 359
	4	Cautonnement receveurs	-	-	-
	5	Retenues judiciaires	-	-	-
	6	-	-	-
		Total du Chapitre XXXI		86 811	-86 811
		Versement des retenues des délégations souscrites :			
	1	Délégation de solde		-	
	2	Banques		-	
XXXII	3	Crédit agricole		-	
	4	Crédit automobile		-	
	5		-	
	6		-	
		Total du Chapitre XXXII			
		Fonds transitant par la caisse de la collectivité :			
	1	Versement recettes effectuées pour le compte de l'Etat	-	-	
	2	Versement recettes effectuées pour le compte d'une autre collectivité		-	
	3	Remboursement sommes perçues par erreur		-	
XXXIII	4	Distribution prêts aux bénéficiaires		-	
	5	Remboursement à l'organisme prêteur des prêts récupérés auprès des bénéficiaires		-	
	6		-	
		Total du Chapitre XXXIII	0	0	0
		TOTAL DEPENSES DU COMPTE HORS BUDGET	0	86 811	-86 811

D-RECAPITULATION:

B U D G E T	Crédits ouverts (f.cfa)	Mandats émis (f.cfa)	Crédits sans emploi (f.cfa)
BUDGET ORDINAIRE (TITRE I)	77 137 700	17 380 057	59 757 643
BUDGET D'INVESTISSEMENT (TITRE II)	330 711 965	103 585 356	227 126 609
COMPTE HORS BUDGET (CHB)		86 811	0
TOTAUX GENERAUX	407 849 665	121 052 224	286 884 252

Mme Sani Fouré, Présidente du conseil soussignée, ordonnateur du budget, certifie le présent compte sincère, véritable et conforme à mes écritures.

Fait à Yélou, le



Le présent compte a été examiné par le conseil en sa session du, arrêté et déclaré conforme au compte de gestion du receveur par délibération n° Du

Fait à Yélou, le



**REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE GAYA
COMMUNE RURALE DE YELOU**

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
EXERCICE 2021**

Présenté par M. Gali Mato

I. SITUATION DES RECOUVREMENTS ET DES PAIEMENTS

a) TABLEAU DETAILLE DES RECOUVREMENTS EXERCICE 2021

RECETTES

NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
1) RECETTES BUDGET ORDINAIRE (TITRE I)				
CHAPITRE I : Fiscalité d'Etat concédée à la commune				
Article 1 Taxe immobilière	0	0	0	0
Article 2 Contribution des patentes	3 000 000	1 348 642	1 348 642	0
Article 3 Contribution des licences	0	0	0	0
Article 4 Patente synthétique	3 000 000	44 000	44 000	0
Article 5 Taxe sur la pub. extérieure	0	0	0	0
Article 6 Redevance minière	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE I	6 000 000	1 392 642	1 392 642	0
CHAPITRE II : Impôts et taxes propres à la commune				
Article 1 Taxe de voirie ou municipale	56 587 700	56 587 700	6 157 120	50 430 580
Article 2 Taxe sur taxi moto, charrettes...	2 000 000	152 500	152 500	0
Article 3 Taxe sur les embarcations				0
Article 4 Taxe sur les artistes et pub ext.				0
Article 5 Taxe sur le commerce de bétail				0
Article 6 Taxe sur les Ets. Insalubres...				0
Article 7 Taxe hotelière, appareils de jeux				0
TOTAL CHAPITRE II	58 587 700	56 740 200	6 309 620	50 430 580
CHAPITRE III : Taxes indirectes				
Article 1 Taxe sur les colporteurs et...	100 000	55 000	55 000	0
Article 2 Taxe de stationnement et vte	1 000 000	796 875	796 875	0
Article 3 Taxe stat. Et vte sur trottoirs	0	0	0	0
Article 4 Taxe d'abattage et prod. Arg. m.	300 000	29 400	29 400	0
Article 5 Taxe spectacles et divertissement	0	0	0	0
Article 6 Taxe vente véhicule d'occasion	0	0	0	0
Article 7 Taxe sur droit des sortie	500 000	196 300	196 300	0
TOTAL CHAPITRE III	1 900 000	1 077 575	1 077 575	0
CHAPITRE IV : Taxes rémunératoires				
Article 1 Redevances campements				0
Article 2 Taxe d'identification d'animaux	2 500 000	538 545	538 545	0
Article 3 Frais gardiennage fourrière	100 000			0
Article 4 Taxe gare routière, parking	100 000			0
Article 5 Produits cession sces santé...	200 000			0
Article 6 Frais de signature, frais d'ét. ...	150 000	100 000	100 000	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE IV	3 050 000	638 545	638 545	0
CHAPITRE V : Produits par nature				
Article 1 Location matériel et véhicule	1 000 000	10 000	10 000	0
Article 2 Location d'immeuble et ret. Log	500 000	260 000	260 000	0
Article 3 Exploitation carrière	1 000 000	550 000	550 000	0
Article 4 Revenus des participations...	0	0	0	0

Article 5 Bénéfice des exploitation.....	0	0	0	0
Article 6 Produits sces concédés ou aff	0	0	0	0
Article 7 Taxe d'occupation domaine	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE V	2 500 000	820 000	820 000	0
CHAPITRE VI : Produits divers				
Article 1 Tout ou parties des amendes				0
Article 2 Amendes forestières	600 000	441 771	441 771	0
Article 3 Dotat° Fds d'appui à la Décent.	4 000 000	1 720 735	1 720 735	0
Article 4 Pduit vente animaux et matériels m	500 000	0	0	0
Article 5				0
Article 6				0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE VI	5 100 000	2 162 506	2 162 506	0
CHAPITRE VII : Ressources exceptionnelles				
Article 1 Subvention d'équilibre				0
Article 2 Subvention compensatoire				0
Article 3 Subvention exceptionnelle				0
Article 4				0
Article 5				0
Article 6				0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE VII	0	0	0	0
CHAPITRE VIII : Prélèvement sur fonds de réserve				
Article 1				0
TOTAL CHAPITRE VIII	0	0	0	0
TOTAL RECETTES BUDGET ORDINAIRE	77 137 700	62 831 468	12 400 888	50 430 580

2) RECETTES BUDGET D'INVESTISSEMENT (TITRE II)

NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
CHAPITRE XX : Produits par nature : produits d'aliénation des biens du domaine et du patrimoine				
Article 1 Vente de biens patrimoniaux	0	0	0	0
Article 2 Vente de terrains urbains	0	0	0	0
Article 3 Aliénation des valeurs du portefeuille	0	0	0	0
Article 4 Liquidation des exploitations à caractère industriel ou commercial	0	0	0	0
Article 5 Taxe sur la pub. extérieure	0	0	0	0
Article 6 Redevance minière	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XX	0	0	0	0
CHAPITRE XXI : Produits divers				
Article 1 Dotation au Fds de péréquat°	8 000 000	4 419 268	4 419 268	0
Article 2 Emprunts	0	0	0	0
Article 3 Taxe spécifique d'électricité	0	0	0	0
Article 4	0	0	0	0
Article 5	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0

I. SITUATION DES RECOUVREMENTS ET DES PAIEMENTS
a) TABLEAU DETAILLE DES RECOUVREMENTS EXERCICE 2021
RECETTES

NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
1) RECETTES BUDGET ORDINAIRE (TITRE I)				
CHAPITRE I : Fiscalité d'Etat concédée à la commune				
Article 1 Taxe immobilière	0	0	0	0
Article 2 Contribution des patentes	3 000 000	1 348 642	1 348 642	0
Article 3 Contribution des licences	0	0	0	0
Article 4 Patente synthétique	3 000 000	44 000	44 000	0
Article 5 Taxe sur la pub. extérieure	0	0	0	0
Article 6 Redevance minière	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE I	6 000 000	1 392 642	1 392 642	0
CHAPITRE II : Impôts et taxes propres à la commune				
Article 1 Taxe de voirie ou municipale	56 587 700	56 587 700	6 157 120	50 430 580
Article 2 Taxe sur taxi moto, charrettes...	2 000 000	152 500	152 500	0
Article 3 Taxe sur les embarcations				0
Article 4 Taxe sur les artistes et pub ext.				0
Article 5 Taxe sur le commerce de bétail				0
Article 6 Taxe sur les Ets. Insalubres...				0
Article 7 Taxe hotelière, appareils de jeux				0
TOTAL CHAPITRE II	58 587 700	56 740 200	6 309 620	50 430 580
CHAPITRE III : Taxes indirectes				
Article 1 Taxe sur les colporteurs et...	100 000	55 000	55 000	0
Article 2 Taxe de stationnement et vte	1 000 000	796 875	796 875	0
Article 3 Taxe stat. Et vte sur trottoirs	0	0	0	0
Article 4 Taxe d'abattage et prod. Arg. m.	300 000	29 400	29 400	0
Article 5 Taxe spectacles et divertissement	0	0	0	0
Article 6 Taxe vente véhicule d'occasion	0	0	0	0
Article 7 Taxe sur droit des sortie	500 000	196 300	196 300	0
TOTAL CHAPITRE III	1 900 000	1 077 575	1 077 575	0
CHAPITRE IV : Taxes rémunératoires				
Article 1 Redevances campements				0
Article 2 Taxe d'identification d'animaux	2 500 000	538 545	538 545	0
Article 3 Frais gardiennage fourrière	100 000			0
Article 4 Taxe gare routière, parking	100 000			0
Article 5 Produits cession sces santé...	200 000			0
Article 6 Frais de signature, frais d'ét. ...	150 000	100 000	100 000	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE IV	3 050 000	638 545	638 545	0
CHAPITRE V : Produits par nature				
Article 1 Location matériel et véhicule	1 000 000	10 000	10 000	0
Article 2 Location d'immeuble et ret. Log	500 000	260 000	260 000	0
Article 3 Exploitation carrière	1 000 000	550 000	550 000	0
Article 4 Revenus des participations...	0	0	0	0

Article 5 Bénéfice des exploitation.....	0	0	0	0
Article 6 Produits sces concédés ou aff	0	0	0	0
Article 7 Taxe d'occupation domaine	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE V	2 500 000	820 000	820 000	0
CHAPITRE VI : Produits divers				
Article 1 Tout ou parties des amendes				0
Article 2 Amendes forestières	600 000	441 771	441 771	0
Article 3 Dotat° Fds d'appui à la Décent.	4 000 000	1 720 735	1 720 735	0
Article 4 Pduit vente animaux et matériels m	500 000	0	0	0
Article 5				0
Article 6				0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE VI	5 100 000	2 162 506	2 162 506	0
CHAPITRE VII : Ressources exceptionnelles				
Article 1 Subvention d'équilibre				0
Article 2 Subvention compensatoire				0
Article 3 Subvention exceptionnelle				0
Article 4				0
Article 5				0
Article 6				0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE VII	0	0	0	0
CHAPITRE VIII : Prélèvement sur fonds de réserve				
Article 1				
TOTAL CHAPITRE VIII	0	0	0	0
TOTAL RECETTES BUDGET ORDINAIRE	77 137 700	62 831 468	12 400 888	50 430 580

2) RECETTES BUDGET D'INVESTISSEMENT (TITRE II)

NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
CHAPITRE XX : Produits par nature : produits d'aliénation des biens du domaine et du patrimoine				
Article 1 Vente de biens patrimoniaux	0	0	0	0
Article 2 Vente de terrains urbains	0	0	0	0
Article 3 Aliénation des valeurs du portefeuille	0	0	0	0
Article 4 Liquidation des exploitations à caractère industriel ou commercial	0	0	0	0
Article 5 Taxe sur la pub. extérieure	0	0	0	0
Article 6 Redevance minière	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XX	0	0	0	0
CHAPITRE XXI : Produits divers				
Article 1 Dotation au Fds de péréquat°	8 000 000	4 419 268	4 419 268	0
Article 2 Emprunts	0	0	0	0
Article 3 Taxe spécifique d'électricité	0	0	0	0
Article 4	0	0	0	0
Article 5	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0

TOTAL CHAPITRE XXI	8 000 000	4 419 268	4 419 268	0
CHAPITRE XXII : Ressources exceptionnelles				
Article 1 Dons et legs	0	0	0	0
Article 2 Concours financiers	0	0	0	0
Article 3 Produit des quêtes et contributions volontaires	0	0	0	0
Article 4 Subventions pour travaux d'investissement	288 000 000	108 278 025	108 278 025	0
Article 5 Subvention pour travaux d'édilité	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXII	288 000 000	108 278 025	108 278 025	0
CHAPITRE XXIII : Prélèvement sur fonds d'investissement				
Article 1 Prélèvement sur fonds d'investissement	34 711 965	0	0	0
TOTAL CHAPITRE XXIII	34 711 965	0	0	0
CHAPITRE XXIV : Prélèvement sur fonds d'édilité				
Article 1 Prélèvement sur fonds d'édilité	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE XXIV	0	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	330 711 965	112 697 293	112 697 293	0
3) RECETTES COMPTE HORS BUDGET (CHB)				
NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer
CHAPITRE XXX : Fonds propres de la commune				
Article 1 Fonds de réserve	0	0	0	0
Article 2 Fonds d'investissement	0	0	0	0
Article 3 Fonds d'édilité	0	0	0	0
Article 4 Avance de trésorerie et remboursements correspondants	0	0	0	0
Article 5 Recettes et dépenses d'ordre	0	0	0	0
Article 6 Produit vente fourrière	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXII	0	0	0	0
CHAPITRE XXXI : Retenues d'office sur les rémunérations et versements correspondants				
Article 1 Impôt sur les traitements et salaires	0	52 840	52 840	0
Article 2 Fonds national de retraite	0	0	0	0
Article 3 Caisse Nationale de Sécurité Sociale	0	38 906	38 906	0
Article 4 Caution du receveur	0	0	0	0
Article 5 Retenues judiciaires	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXXI	0	91 746	91 746	0
CHAPITRE XXXII : Retenues des délégations souscrites et versements correspondants				

Article 1 Délégation de solde	0	0	0	0
Article 2 Crédit agricole	0	0	0	0
Article 3 Crédit automobile	0	0	0	0
Article 4	0	0	0	0
Article 5	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXXII	0	0	0	0
CHAPITRE XXXIII : Fonds transitants par la caisse de la collectivité				
Article 1 Recettes effectuées pour le compte de l'Etat et versements correspondants	0	0	0	0
Article 2 Recettes effectuées pour le compte d'une autre collectivité et versements correspondants	0	0	0	0
Article 3 Sommes reçues par erreur et remboursement	0	0	0	0
Article 4 Réception de prêts aux habitants et distribution aux bénéficiaires	0	0	0	0
Article 5 Récupération de prêts auprès des bénéficiaires et versement à l'organisme prêteur	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXXIII	0	0	0	0
TOTAL RECETTES CHB	0	91 746	91 746	0

TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES DE L'EXERCICE 2021

TOTAL RECETTES BUDGET ORDINAIRE	77 137 700	62 831 468	12 400 888	50 430 580
TOTAL RECETTES BUDGET D'INVESTISSEMENT	330 711 965	112 697 293	112 697 293	0
TOTAL RECETTES COMPTE HORS BUDGET	0	91 746	91 746	0
TOTAL GENERAL DES RECETTES	407 849 665	175 620 507	125 189 927	50 430 580

b) TABLEAU DETAILLE DES PAIEMENTS EXERCICE 2021

DEPENSES

NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Paiements	Restes à payer
1) DEPENSES BUDGET ORDINAIRE (TITRE I)				
CHAPITRE I : Remboursement des emprunts d'investissement				
Article 1 Infrastructures économiques	0	0	0	0
Article 2 Infrastructures sociales	0	0	0	0
Article 3 Infrastructures administratives	0	0	0	0
Article 4 Développement de la production	0	0	0	0
Article 5 Intérêts moratoires	0	0	0	0
Article 6 Charges de condamnations	0	0	0	0
Article 7 Autres dettes				0
TOTAL CHAPITRE I	0	0	0	0
CHAPITRE II : Conseil et commissions				
Article 1 Indemnités de session et vacation	1 900 000	560 000	560 000	0
Article 2 Indemnités de déplacement	280 000	0	0	0
Article 3 Matériels et fournitures	200 000	91 255	91 255	0
Article 4 Frais de transport	400 000	165 000	165 000	0
Article 5 Entretien salle de conseil	500 000	178 500	178 500	0
Article 6 Indemnité exécutif	6 802 500	5 290 000	5 290 000	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE II	10 082 500	6 284 755	6 284 755	0
CHAPITRE III : Personnel				
Article 1 Personnel permanent	9 652 968	5 321 327	5 321 327	0
Article 2 Personnel temporaire	1 428 000	714 000	714 000	0
Article 3 Charges sociales	1 631 352	0	0	0
Article 4 Indemnités diverses	3 400 000	1 454 500	1 454 500	0
Article 5 Habillement du personnel	200 000		0	0
Article 6 Frais médicaux	200 000		0	0
Article 7 Transport	500 000			0
TOTAL CHAPITRE III	17 012 320	7 489 827	7 489 827	0
CHAPITRE VI : Fonctionnement				
Article 1 Matériels et mobiliers de bureau	200 000		0	0
Article 2 Transport, matériel de garage, atelier	700 000	89 000	89 000	0
Article 3 Fournitures de bureau	500 000	488 251	488 251	0
Article 4 Eau, Electricité, Gaz, Téléphone, Communication	500 000	116 279	116 279	0
Article 5 Entretien et équipement bâtiments	0	0	0	0
Article 6 Frais loyer et entretien bâtiment pris en location	0	0	0	0
Article 7 Appui au recouvrement	1 000 000	730 000	730 000	0
TOTAL CHAPITRE IV	2 900 000	1 423 530	1 423 530	0
CHAPITRE V : Charges diverses				

Article 1 Remises et primes	4 500 000	1 302 695	1 302 695	0
Article 2 Fêtes et réceptions	500 000	0	0	0
Article 3 Fonds d'intervention	650 000	550 000	550 000	0
Article 4 Biens de chefferie	240 000	0	0	0
Article 5 Etat civil et recensement	800 000	148 750	148 750	0
Article 6 Police - Sécurité	500 000	40 000	40 000	0
Article 7 Election de chefs de villages	300 000	0	0	0
TOTAL CHAPITRE V	7 490 000	2 041 445	2 041 445	0
CHAPITRE VI : Entretien des équipements économiques				
Article 1 Routes et pistes	500 000	0	0	0
Article 2 Fontaines et puits	250 000	0	0	0
Article 3 Marchéz	350 000	0	0	0
Article 4 Gares routières	0	0	0	0
Article 5 Abattoirs et séchoirs	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE VI	1 100 000	0	0	0
CHAPITRE VII : Jeunesse, sport et culture				
Article 1 Stades et terrains de sports	0	0	0	0
Article 2 Maisons des jeunes et de la culture	0	0	0	0
Article 3 Squares et jardins publics	0	0	0	0
Article 4 Monuments historiques	0	0	0	0
Article 5 Activités sportives	200 000	46 000	46 000	0
Article 6 Activités Culturelles	200 000	0	0	0
Article 7 Couverture médiatique				0
TOTAL CHAPITRE VII	400 000	46 000	46 000	0
CHAPITRE VIII : Voirie, hygiène, salubrité publique et protection civile				
Article 1 Matériels et fournitures	100 000	0	0	0
Article 2 Eclairage public	0	0	0	0
Article 3 Hygiène et salubrité publique	196 030	0	0	0
Article 4 Protection civile	200 000	0	0	0
Article 5 Cimetière et pompes funèbres	100 000	0	0	0
Article 6 Voies publiques	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE VIII	596 030	0	0	0
CHAPITRE IX : Etablissements scolaires				
Article 1 Entretien du mobilier	0	0	0	0
Article 2 Entretien des bâtiments	0	0	0	0
Article 3 Transport	100 000	49 500	49 500	0
Article 4 Cantines scolaires	0	0	0	0
Article 5 Alphabétisation	100 000	0	0	0
Article 6 Matériel didactique et pédagogique	200 000	0	0	0
Article 7 Appui à l'éducation	100 000			0
TOTAL CHAPITRE IX	500 000	49 500	49 500	0
CHAPITRE X : Formations médicales				
Article 1 Matériels et fournitures	150 000	0	0	0
Article 2 Frais d'hospitalisation	200 000	0	0	0

Article 3 Transport	300 000	0	0	0
Article 4 Assistance publique	300 000	0	0	0
Article 5 Entretien bâtiments	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE X	950 000	0	0	0
CHAPITRE XI : Contributions - subventions				
Article 1 Contribution aux organismes d'intérêt commun	494 885	0	0	0
Article 2 Dotation globale aux arrondissements communaux	0	0	0	0
Article 3 Déficit des exploitations à caractère industriel ou commercial	400 000	0	0	0
Article 4 Subvention aux associations	0	0	0	0
Article 5 Contribution aux foires	200 000	0	0	0
Article 6 Contribution à l'AMN	0	0	0	0
Article 7 Appui aux COFOCOM	300 000	45 000	0	45 000
TOTAL CHAPITRE XI	1 394 885	45 000	0	45 000
CHAPITRE XII : Versement au fonds d'investissement				
Article 1 Versement au fonds d'investissement	34 711 965	0	0	0
TOTAL CHAPITRE XII	34 711 965	0	0	0
CHAPITRE XIII : Versement au fonds de réserve				
Article 1 Versement au fonds de réserve	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE XIII	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL	77 137 700	17 380 057	17 335 057	45 000

b) TABLEAU DETAILLE DES PAIEMENTS EXERCICE 2021

DEPENSES

NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Paiements	Restes à payer
1) DEPENSES BUDGET ORDINAIRE (TITRE I)				
CHAPITRE I : Remboursement des emprunts d'investissement				
Article 1 Infrastructures économiques	0	0	0	0
Article 2 Infrastructures sociales	0	0	0	0
Article 3 Infrastructures administratives	0	0	0	0
Article 4 Développement de la production	0	0	0	0
Article 5 Intérêts moratoires	0	0	0	0
Article 6 Charges de condamnations	0	0	0	0
Article 7 Autres dettes				0
TOTAL CHAPITRE I	0	0	0	0
CHAPITRE II : Conseil et commissions				
Article 1 Indemnités de session et vacation	1 900 000	560 000	560 000	0
Article 2 Indemnités de déplacement	280 000	0	0	0
Article 3 Matériels et fournitures	200 000	91 255	91 255	0
Article 4 Frais de transport	400 000	165 000	165 000	0
Article 5 Entretien salle de conseil	500 000	178 500	178 500	0
Article 6 Indemnité exécutif	6 802 500	5 290 000	5 290 000	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE II	10 082 500	6 284 755	6 284 755	0
CHAPITRE III : Personnel				
Article 1 Personnel permanent	9 652 968	5 321 327	5 321 327	0
Article 2 Personnel temporaire	1 428 000	714 000	714 000	0
Article 3 Charges sociales	1 631 352	0	0	0
Article 4 Indemnités diverses	3 400 000	1 454 500	1 454 500	0
Article 5 Habillement du personnel	200 000		0	0
Article 6 Frais médicaux	200 000		0	0
Article 7 Transport	500 000			0
TOTAL CHAPITRE III	17 012 320	7 489 827	7 489 827	0
CHAPITRE VI : Fonctionnement				
Article 1 Matériels et mobiliers de bureau	200 000		0	0
Article 2 Transport, matériel de garage, atelier	700 000	89 000	89 000	0
Article 3 Fournitures de bureau	500 000	488 251	488 251	0
Article 4 Eau, Electricité, Gaz, Téléphone, Communication	500 000	116 279	116 279	0
Article 5 Entretien et équipement bâtiments	0	0	0	0
Article 6 Frais loyer et entretien bâtiment pris en location	0	0	0	0
Article 7 Appui au recouvrement	1 000 000	730 000	730 000	0
TOTAL CHAPITRE IV	2 900 000	1 423 530	1 423 530	0
CHAPITRE V : Charges diverses				

NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Paiements	Restes à payer
2) DEPENSES BUDGET D'INVESTISSEMENT (TITRE II)				
CHAPITRE XX : Remboursement des emprunts d'édilité				
Article 1 Remboursement des emprunts d'édilité	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE XX	0	0	0	0
CHAPITRE XXI : Infrastructures économiques				
Article 1 Voies de communication	56 000 000	0	0	0
Article 2 Energie	5 000 000	0	0	0
Article 3 Hydraulique	150 000 000	75 845 646	75 845 646	0
Article 4 Marchés	500 000	0	0	0
Article 5 Gares routières	10 000 000	0	0	0
Article 6 Abattoirs et séchoirs	20 000 000	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXI	241 500 000	75 845 646	75 845 646	0
CHAPITRE XXII : Infrastructures sociales				
Article 1 Etablissements scolaires	55 280 000	21 501 701	21 501 701	0
Article 2 Formations médicales et centres sociaux	6 269 960	6 238 009	6 238 009	0
Article 3 Jeunesse, sports et culture	2 950 000	0	0	0
Article 4 Urbanisme, édilité	0	0	0	0
Article 5 Cimetières et pompes funèbres	0	0	0	0
Article 6 Habitat	0	0	0	0
Article 7 Tourisme et loisir				0
TOTAL CHAPITRE XXII	64 499 960	27 739 710	27 739 710	0
CHAPITRE XXIII : Infrastructures administratives				
Article 1 Administration générale	7 000 000	0	0	0
Article 2 Services techniques	2 500 000	0	0	0
Article 3 Moyens de transport	1 800 000	0	0	0
Article 4 Apport personnel	1 912 005	0	0	0
Article 5 Recensement de la population	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXIII	13 212 005	0	0	0
CHAPITRE XXIV : Agriculture				
Article 1 Production agricole	1 500 000	0	0	0
Article 2 Protection des végétaux	1 000 000	0	0	0
Article 3 Action de formation	200 000	0	0	0
Article 4 Défense et restauration des sols	500 000	0	0	0
Article 5 Conservation des eaux du sous-sol	300 000	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7 Acquisition tracteur	6 000 000	4 400 000	4 400 000	0
TOTAL CHAPITRE XXIV	9 500 000	4 400 000	4 400 000	0
CHAPITRE XXV : Ressources animales				
Article 1 Production animale	600 000	0	0	0
Article 2 Santé animale	300 000	0	0	0

Article 3 Action de formation	0	0	0	0
Article 4	0	0	0	0
Article 5	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXV	900 000	0	0	0
CHAPITRE XXVI : Forêt, faune, pêche				
Article 1 Production de plants	400 000	0	0	0
Article 2 Protection des forêts et de la faune	0	0	0	0
Article 3 Reboisement	250 000	0	0	0
Article 4 Actions de formation	150 000	0	0	0
Article 5 Développement piscicole	300 000	0	0	0
Article 6 Récupération des terres	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXVI	1 100 000	0	0	0
CHAPITRE XXVII : Opérations financières				
Article 1 Placement à termes	0	0	0	0
Article 2 Prise de participation	0	0	0	0
Article 3 Acquisition de valeurs de portefeuille	0	0	0	0
Article 4 Fonds de dotation des exploitations à caractère industriel ou commercial	0	0	0	0
Article 5 Participation communautaire	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXVII	0	0	0	0
CHAPITRE XXVIII : Versement au fonds d'investissement				
Article 1 Versement au fonds d'investissement	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE XXVIII	0	0	0	0
CHAPITRE XXIX : Versement au fonds d'édilité				
Article 1 Versement au fonds d'édilité	0	0	0	0
TOTAL CHAPITRE XXIX	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES BUDGET D'INVESTISSEMENT	330 711 965	107 985 356	107 985 356	0
3) DEPENSES COMPTE HORS BUDGET (CHB)				
NOMENCLATURE	Prévisions	Prise en charge	Paiements	Restes à payer
CHAPITRE XXX : Fonds propres de la commune				
Article 1 Fonds de réserve	0	0	0	0
Article 2 Fonds d'investissement	0	0	0	0
Article 3 Fonds d'édilité	0	0	0	0
Article 4 Avance de trésorerie et remboursements correspondants	0	0	0	0
Article 5 Recettes et dépenses d'ordre	0	0	0	0
Article 6 Produit vente fourrière	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXII	0	0	0	0

CHAPITRE XXXI : Retenues d'office sur les rémunérations et versements correspondants				
Article 1 Impôt sur les traitements et salaires	0	0	0	0
Article 2 Fonds national de retraite	0	0	0	0
Article 3 Caisse Nationale de Sécurité Sociale	0	0	0	0
Article 4 Caution du receveur	0	0	0	0
Article 5 Retenues judiciaires	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXXI	0	0	0	0
CHAPITRE XXXII : Retenues des délégations souscrites et versements correspondants				
Article 1 Délégation de solde	0	0	0	0
Article 2 Crédit agricole	0	0	0	0
Article 3 Crédit automobile	0	0	0	0
Article 4	0	0	0	0
Article 5	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXXII	0	0	0	0
CHAPITRE XXXIII : Fonds transitants par la caisse de la collectivité				
Article 1 Recettes effectuées pour le compte de l'Etat et versements correspondants	0	0	0	0
Article 2 Recettes effectuées pour le compte d'une autre collectivité et versements correspondants	0	0	0	0
Article 3 Sommes reçues par erreur et remboursement	0	0	0	0
Article 4 Réception de prêts aux habitants et distribution aux bénéficiaires	0	0	0	0
Article 5 Récupération de prêts auprès des bénéficiaires et versement à l'organisme prêteur	0	0	0	0
Article 6	0	0	0	0
Article 7				0
TOTAL CHAPITRE XXXIII	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES CHB	0	0	0	0

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2021

TOTAL DEPENSES BUDGET ORDINAIRE	77 137 700	17 380 057	17 335 057	45 000
TOTAL DEPENSES BUDGET D'INVESTISSEMENT	330 711 965	107 985 356	107 985 356	0
TOTAL DEPENSES COMPTE HORS BUDGET	0	0	0	0
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	407 849 665	125 365 413	125 320 413	45 000

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS COMPTABILISEES DURANT L'EXERCICE

TITRES ET OPERATIONS	RECETTES	DEPENSES
AU TITRE I : Budget de fonctionnement		
1) Opération effectivement comptabilisées au cours de l'exercice	12 400 888	17 335 057
2) Opération de fin d'exercice destinées à réaliser l'équilibre		
- Versement au fonds de réserves ordinaires (F.R.O)		
- Prélèvement sur fonds de réserve ordinaire (F.R.O)	4 934 169	
BALANCE DU TITRE I	17 335 057	17 335 057
AU TITRE II : Budget d'investissement		
1) Opération effectivement comptabilisées au cours de l'exercice	112 697 293	107 985 356
2) Opération de fin d'exercice destinées à réaliser l'équilibre		
- Versement au fonds d'investissement (F.I)		4 711 937
- Prélèvement sur fonds d'investissement et éventuellement sur fonds de réserve ordinaire (F.I)(F.R.O)		
BALANCE DU TITRE II	112 697 293	112 697 293
FONDS D'EDILITE		
1) Opération effectivement comptabilisées au cours de l'exercice	0	0
2) Opération de fin d'exercice destinées à réaliser l'équilibre		
- Versement au fonds de réserves ordinaires (F.R.O)		
- Prélèvement sur fonds de réserve ordinaire (F.R.O)		
BALANCE DU FONDS D'EDILITE	0	0
COMPTE HORS BUDGET (Fonds de tiers)		
1) Solde de début de l'exercice	158 825	
2) Opération effectivement comptabilisées au cours de l'exercice	91 746	
3) Solde disponible à la fin de l'exercice		250 571
BALANCE DU COMPTE HORS BUDGET (fonds de tiers)	250 571	250 571

III. SITUATION COMPTABLE A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT ET EN FIN D'EXERCICE

a) Tableau recapitulatif d'affectation des fonds

(Détermination de l'Encaisse Générale Comptable)

CHAPITRE XXX : Fonds propres de la

FONDS	Situation en fin d'exercice précédent	Augmentation (Boni)	Diminution (Mali)	Situation en fin d'exercice
Fonds de reserve Ordinaire	6 000 000	-	0	6 000 000
Fonds d'investissement		-	0	-
Fonds d'édilité				
Article 4 : Avance de trésorerie et remboursements correspondants				
Total des Fonds Propres				
Fonds des Tiers		-	0	-
ENCAISSE GENERALE COMPTABLE	6 000 000	-	-	6 000 000

b) VENTILATION DE L'ENCAISSE GENERALE COMPTABLE

Lieu de placement	Au début de l'exercice	En Fin d'exercice
Caisse	128 148	128 148
Compte courant postal et ou bancaire		
Compte de dépôts (TRESOR, ANFICT)		
TOTAL	128 148	6 000 000

C) TABLEAU DETAILLE DES FONDS DES TIERS (Compte Hors Budget)

Imputation	solde reporté de l'exercice précédent	recettes de l'exercice	Total à justifier	Dépenses de l'exercice	solde à reporter sur l'exercice suivant
CHAPITRE XXXI : Retenues d'office sur les rémunération et versements correspondants					
Article 1 : Impôt sur les traitements et salaires (ITS)					
Article 2 : Fonds national de retraites					
Article 3 : Caisse nationale de sécurité sociale					
Article 4 : Cautionnement receveurs					
Article 5 : Retenues judiciaires					
Article 6 :					
Article 7 :					
TOTAL DU CHAPITRE XXXI	-	-	-	-	-
CHAPITRE XXXII : Retenues des délégations souscrites et versements correspondants					
Article 1 : Délégation de solde					
Article 2 : Banques					
Article 3 : Crédit agricole					
Article 4 : Crédit automobile					
Article 5 :					
Article 6 :					
Article 7 :					
TOTAL DU CHAPITRE XXXII	-	-	-	-	-
CHAPITRE XXXIII : Fonds Transitant par la Caisse de la collectivité					
Article 1 : Recettes effectuées p/c de l'Etat et versements correspondants					
Article 2 : Recettes effectuées p/c d'une autre collectivité et versements correspondants					
Article 3 : Sommes perçues par erreur et remboursements correspondants					
Article 4 : Réception prêt aux habitants et distribution aux bénéficiaires					
Article 5 : Récupération prêt auprès des bénéficiaires et remboursements à l'organisme prêteur					
Article 6 :					
Article 7 :					
TOTAL DU CHAPITRE XXXIII	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

M. Gali Mato Receveur Municipal, Comptable principal de la Collectivité soussigné, certifie que le présent compte est sincère, viritable et conforme à mes écritures

Yélou, le 31/12/2021

Le présent compte a été examiné et confronté au compte Administratif de l'Ordonnateur par le Conseil Municipal lors de la session et adopté par délibération n° du.....

Après déclaration de conformité avec le compte administratif, cet excédent sera reporté en recette sur l'exercice 2019 par
Le Receveur certifie le présent compte sincère, vérifiable et conforme à mes écritures.

Fait à YELOU, le

